

À ce niveau, prenez pourtant, Messieurs, le recul et l'esprit critique nécessaires à qualifier le responsable adulte : ne connaît-on pas en effet 2 organismes d'Etat qui, à l'évidence, ne satisfont pas les critères précités de santé ou d'économie : les sigles de S.E.I.T.A. et de C.F.P. suffiront, je pense, à convaincre les plus lucides d'entre vous, la majorité de votre Assemblée.

— troisième et dernier point préliminaire, celui de l'économie, domaine où je hasarderai quelques remarques également démystifiantes.

Peut-on vraiment parler autant d'indépendance à propos d'une technique dont les licences sont achetées à l'étranger, dont la moitié à peine de l'approvisionnement énergétique provient de notre sol, et dont l'élaboration ne peut se faire sans subordination étroite au cadre européen (projet Eurodif, emprunts financiers).

De plus, compte tenu d'une expansion productiviste que l'on se refuse de mettre en cause, l'aventure nucléaire n'est en rien une SUBSTITUTION, mais seulement une ADDITION à un pétrole à l'égard duquel nous demeurerons toujours aussi dépendants en valeur absolue (plus de 120 millions de tonnes par an).

Enfin, et c'est peut-être plus grave encore, l'industrie nucléaire n'a jamais prouvé que son bilan énergétique était POSITIF. Ainsi, si l'on comptabilise entre autres l'énergie investie dans le million de tonnes de béton d'Eurodif, les milliers de tonnes d'aciers spéciaux des cuves de réacteurs, le courant électrique de l'enrichissement isotopique (sans rien OMETTRE ni truquer dans le bilan), cette dépense est-elle vraiment INFÉRIEURE à l'énergie à recueillir aux bornes des centrales électro-nucléaires ? Car ce n'est pas en termes financiers ADDITIFS de P.N.B. que doivent être faits de tels bilans, mais en termes SOUSTRACTIFS de KWH, de thermies ou de TEC. Et que l'on ne rétorque pas qu'une telle impasse est exclue, puisque les centrales actuelles fournissent du courant électrique : ne sont-elles pas bâties « au pétrole », si bien qu'en fin de compte, loin de résoudre la crise des hydrocarbures, l'électro-nucléaire pourrait paradoxalement l'aggraver et la précipiter ! »

## Sur le cheval breton.

Il est dommage que les auteurs de l'intéressant et constructif article de *Penn ar Bed*, n° 87, n'aient pas eu connaissance de l'étude de P. CHARPY sur « Les haras de Bretagne » (*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1963, pp. 85-154), qui contient une documentation riche et précise et une bibliographie abondante, dont voici des extraits :

BÉGOT (Y.-L.) - « L'élevage des chevaux en Bretagne », extrait du *Bulletin de l'Association bretonne*, Saint-Brieuc, 1948.

CHARPY (J.) - « Les chevaux bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVI et LXXXVII, 1960 et 1961.

CHARPY (M.) - « Le trait léger. L'artillerie. Le commerce », Paris, 1909.

CHOPPIN (H.) - « Haras et remotes avant la Révolution », dans la *Revue des Haras, de l'Agriculture, du Commerce et des remotes*, juin 1857 à décembre 1898.

DESJACQUES (G.) - « Etude du cheval dans la région bretonne », Hennebont, 1907.

ELÉOUET (J.-M.) - « Des haras dans le département du Finistère depuis 1667 jusqu'à nos jours », Morlaix, 1843.

GAST (A.) - « Essai sur la Bretagne hippique », Paris, Saint-Brieuc, 1907.

HAMON - « Le cheval de Corlay », Paris, 1940.

« Les haras nationaux. L'élevage et la sélection du cheval en France », Paris, 1947.

HOUEL (E.) - « Traité complet de l'élevage du cheval en Bretagne, Statistique hippique de la circonscription du dépôt d'étalons de Langonnet », Avranches, 1842.

LA LANDE DE CALAN (Ch. de) - « Les haras en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXII, 1894.

MUSSET (R.) - « L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXVIII, 1928-1929.

MUSSET (R.) - « E. Frouin. Le cheval breton », compte rendu dans *Annales de Bretagne*, t. XXXVIII, 1928-1929.

ROBIEN (H. de) - « Au pays de Cornouaille », dans *Le Sport universel illustré*, septembre 1907 à janvier 1908.

SAINT-GAL DE PONS - « Les origines du cheval breton », Saint-Brieuc, Quimper, 1931.

« Société hippique de Corlay, Le cheval de selle de Corlay », Saint-Brieuc, 1928.

Le sous-titre de cette étude : « Le croisement des races et la destruction du bidet breton », est particulièrement éloquent. Dans la nudité des faits, il représente tacitement un réquisitoire accablant contre la suffisante technocratie de « spécialistes » pour lesquels : « Les chevaux bretons ne méritent aucune réputation : ils sont sans distinction, mal tournés, disproportionnés... ».

Il s'agit bien sûr, au départ, de la doctrine des haras royaux établis par Colbert, mais à partir de 1716 les haras bretons gagnent leur autonomie sous l'égide des Etats de Bretagne et n'en poursuivent pas moins leur œuvre de destruction, politique maintenue évidemment par les gouvernements centralisés.

Grâce à quoi, comme le constatent MM. ROUGIER, OLIER et ESTEVENON, il ne nous reste plus qu'à chercher en dehors de Bretagne pour restaurer notre patrimoine chevalin.

Quant au pedigree des chevaux armoricains, il serait bon de ne pas oublier que l'Armorique romaine comptait deux corps de troupes de cavaliers *maures*, l'une chez les Osismes (Ac'h, en Pays Pagan) et l'autre à Vannes. On ne peut donc pas exclure une composante numide dans l'ancien cheval breton.

A.-J. RAUDE.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

### Réflexions de la S.E.P.N.B. sur le discours du Président de la République le 8 février 1977, à Vannes, concernant l'aménagement du littoral.

*La presse locale n'ayant passé qu'une partie du communiqué, nous redonnons l'intégralité du texte, afin qu'il n'y ait pas de confusion dans la prise de position de la S.E.P.N.B.*

La S.E.P.N.B. prend acte avec satisfaction des engagements pris quant à :

- un aménagement raisonné du littoral prenant en compte la nécessité d'une protection effective des espaces écologiques sensibles (les zones humides et dunaires constituent à cet égard des points particulièrement critiques) et à une urbanisation du littoral orientée vers un aménagement harmonieux en profondeur.

La S.E.P.N.B. se félicite également de la dotation du conservatoire du littoral concernant l'acquisition de terrains côtiers :

- de la protection du domaine public maritime au niveau des pollutions par hydrocarbures et de la réglementation de la circulation maritime dans les zones concernées ;